COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 20 décembre 2021

Présents: M Marcel JACQUIN, Maire,

MM Jacques ROLLAND, Mara PHILIP, Daniel DALLERY, Marie-Odile ROUSSELET, Gisèle PLAZA, Jean-Louis GREAU, Corinne DRUHET, Sylvain BOUVIER, Maryline JAMES, Fabrice MONNERY, Sandrine RAVET et Karine MARTIN

Excusé:

Procurations: Rémy BARGE à Fabrice MONNERY

Sébastien GUILLON à Jean-Louis GREAU

Secrétaire : Sandrine RAVET

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 novembre 2021 est approuvé.

Délibération N°124 : Cession Commune-Lotissement ex Challessin - Décision modificative

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la décision modificative comme suit, afin d'effectuer la cession d'un montant de 87 735.33 € du budget communal sur le budget Lotissement ex Challessin :

DM N°01 Budget ex Challessin

Fonctionnement Dépenses		Investissement Dépenses		
Article	Montant	Article	Montant	
6015	90 000,00	3355	63 000,00	
71355	175 000,00			
Total	265 000,00	Total	63 000,00	
Fonctionnement Recettes		Investissement Recettes		
Article	Montant	Article	Montant	
7015	202 000,00	3555	175 000,00	
71355	63 000,00	168748	-112 000,00	
Total	265 000,00	Total	63 000,00	

<u>Délibération N°125 : Cession Commune-Lotissement Marcilleux-Claires Fontaines - Décision modificative</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la cession d'un montant de 740 080.37 € du budget communal sur le budget Lotissement Marcilleux-Claires Fontaines, ainsi que la décision modificative comme suit :

DM N°01 Budget Lotissement Marcilleux-Claires Fontaines

Fonctionnement Dépenses		Investissement Dépenses		
Article	Montant	Article	Montant	
71355	60 000,00			
Total	60 000,00	Total		
Fonctionnement Recettes		Investissement Recettes		
Article	Montant	Article	Montant	
7015	60 000,00	3555	60 000,00	
		168748	-60 000,00	
Total	60 000,00	Total	0,00	

Délibération N°126 : Cessions 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de mise à la réforme des biens et autorise Monsieur le Maire à faire leur vente en l'état.

Délibération N°127: Travaux en régie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°2 comme suit :

DM N°02

Fonctionnement	Dépenses	Investissement Dépenses		
Article	Montant	Article	Montant	
023 virement à l'inv.	53 859.78	21316-040	3 364.11	
		2152 040	50 495.66	
Total	53 859.78	Total	53 859.78	
Fonctionnement Recettes		Investissement Recettes		
Article	Montant	Article	Montant	
722 - 042 op ordre	53 859.78	021-virement du fonct	53 859.78	
Total	53 859.78	Total	53 859.78	

Délibération N°128 : Ouverture de crédits d'investissement 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ouverture de crédits d'investissement 2022 comme suit:

Au chapitre 20:

15 750,00 €

Au chapitre 204:

7 500,00 €

Au chapitre 21:

637 375,00 €

Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2021 (hors chapitre 001-020-040-041-16-13-23-27) : 2 642 500.00 €. Le chapitre 23 fera l'objet de validation de reste à réaliser.

<u>Délibération N°129 : Ouverture de crédits d'investissement 2022 – budgets annexes</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ouverture de crédits d'investissement 2022 comme suit:

CIR: Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2021 (hors chapitre 16) : 527 064.00 €. Le chapitre 23 fera l'objet de validation de reste à réaliser.

Ouverture de crédits d'investissement 2022 :

Au chapitre 20: 5 750,00 €

Au chapitre 21 : 126 016,00 €

Eau/Assainissement : Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2021 (hors chapitre 16 et 040) : 240 000.00 €. Le chapitre 23 fera l'objet de validation de reste à réaliser.

Ouverture de crédits d'investissement 2022 :

Au chapitre 20 : 2 500,00 €

Au chapitre 21 : 57 500,00 €

Centre aquatique : Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2021 (hors chapitre 001 et 16) : 215 000.00 €. Le chapitre 23 fera l'objet de validation de reste à réaliser.

Ouverture de crédits d'investissement 2022 :

Au chapitre 20 : 8 750,00 €

Au chapitre 21 : 45 000,00 €

Gendarmerie : Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2021 (hors chapitre 001 et 16) : 65 000.00 €.

Ouverture de crédits d'investissement 2022 :

Au chapitre 21 : 16 250,00 €

Au chapitre 23 : 15 117,60 €

Délibération N°130 : Autorisation d'encaissement de chèques de remboursement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser un chèque de 406,80 € de GROUPAMA, pour l'indemnisation du sinistre relatif au véhicule immatriculé 9015 YV 01 et un chèque de 5 772.52 € de GROUPAMA pour l'indemnisation du sinistre relatif au véhicule immatriculé BY 347 VJ, émis au nom de la commune de Saint-Vulbas sur le budget du principal.

Délibération N°131 : Caisse des Ecoles - Subvention à titre provisionnel sur budget primitif 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser à titre provisionnel de subvention, la somme de 100 000,00 €, à la Caisse des Ecoles et dit que ce versement viendra en déduction du montant de la subvention attribuée.

<u>Délibération N°132</u>: <u>Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend note des décisions suivantes :

N° délibération	Nº décision		Recette	Dépense HT	Sans impact
132	59-2021	GERENTET - 3 Poeles à granules - 200 rue Sétives, 170 rue Sétives, 364 rue Sétives		9 738,00 €	
132	60-2021	VORTEX - container Splashpad		10 638,00 €	
132	61-2021	SOCATRA - Travaux purge parking CIR		6 900,00€	NOCAT-SERVE TEXT SECRET WITH THE TOTAL SERVE
132	62-2021	DOSSE Architecte - Projet d'extension Ain Pul se faisabilité		5 300,00 €	-
132	63-2021	UGAP - achat Goupi I - véhicule électrique pour arrosage		33 734,60 €	***************************************
132	64-2021	CONFLUENCE - Mission géotechnique - Lotissement Le Loué	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR	5 450,00 €	estration accomption laborated by the members of the second of the secon
132	65-2021	EUROLUDI C - Contrat maintenance Aire de jeux		5 553,00 €	
132	66-2021	CERTIF - Ravalement extéri eur murs Musée		16 590,00 €	***************************************
132	67-2021	METAMIANTE - Patio - devis retrait matériaux		14757,71€	

<u>Délibération n°133 : Agrandissement hall-bar accueil CIR – Marchés de travaux – Avenant n°1 du lot</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n°134 : Adoption de la mise à jour de la convention de mise à disposition du service instructeur (ADS) de la CCPA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle convention de mise à disposition du service instructeur de la CCPA au profit de la Commune et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Pour information:

- La cérémonie des vœux du maire est annulée. Un courrier explicatif sera adressé aux Villibadoises et Villibadois
- Les travaux du musée sont achevés, la date de réception est fixée à mi-janvier.
- Monsieur le Maire a rencontré un architecte pour le projet de rénovation de l'ensemble immobilier Clota/Pauthier.

La séance est levée à 21h15.

La prochaine séance est fixée au vendredi 28 janvier 2022 à 20h00.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 22 décembre 2021

2011

Marcel JACQUIN